



DÉCISION MUNICIPALE

N° 63 / 2022
DU 17 NOVEMBRE 2022

PROGRAMME ET DROITS D'INSCRIPTION 2023 POUR L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-23 et L2122-23,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 28, relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté n° 47 / 2022 en date du 18 mai 2022 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Vu la décision municipale n° 43 / 2021 du 30 juin 2021, fixant les droits d'inscription à l'université populaire,

Considérant que pour la session 2023 de l'université populaire, la ville de Laval a décidé de proposer au public 22 séances et 4 thèmes,

Que pour le parcours "Femmes en philosophie", il est nécessaire de faire appel à l'organisme de formation Lagora avec lequel sera signée une convention de partenariat,

Que pour le parcours "Au boulot ! Le travail, c'est quoi ?", il est nécessaire de faire appel à la Compagnie des Imposteurs avec laquelle sera signée une convention de partenariat,

DÉCIDONS

Article 1er

La décision municipale n° 43 / 2021 du 30 juin 2021 est abrogée.

Article 2

La ville de Laval approuve le programme des conférences prévues pour la session 2023 de l'université populaire :

SCIENCES SOCIALES (5 séances)

Module proposé et animé par Soizick MANACH-CHAUVEL

« **Notre monde demain. Questions de société** »

Mardi 17 janvier : Naît-on femme ou le devient-on ?

Mardi 31 janvier : Notre monde est beau mais est-il durable ?

Mardi 7 mars : Quelle société pour demain ?

Mardi 4 avril : La dette : argent magique ou bombe à retardement ?

Mardi 9 mai : Je pense, tu penses, nous pensons : l'opinion publique existe-t-elle vraiment ?

PHILOSOPHIE (6 séances)

Module proposé et animé par Albert GLEDEL

« Femmes en philosophie »

Jeudi 12 janvier : Flora TRISTAN (1803-1844)

Jeudi 9 février : Simone WEIL (1909-1943)

Jeudi 2 mars : Hannah ARENDT (1906-1975)

Jeudi 30 mars : Simone de BEAUVOIR (1908-1986)

Jeudi 4 mai : Olympe de GOUGES (1748-1793)

Jeudi 1^{er} juin : Judith BUTLER (1956)

HISTOIRE DU DROIT DU TRAVAIL (6 séances)

Module proposé et animé par Stéphane BERTHON assisté de la Compagnie des Imposteurs

« Au boulot ! Une histoire interactive et décalée du droit du travail »

Mercredi 18 janvier : Introduction + Préhistoire : ça bosse dans les grottes !

Mercredi 8 février : Antiquité + Moyen Âge : et on enchaîne !

Mercredi 1^{er} mars : La Révolution industrielle : à toute vapeur !

Mercredi 29 mars : 1900-1945 : syndicat, priez pour nous

Mercredi 3 mai : 1945-2000 : sur le bout des droits

Mercredi 31 mai : Le 21^{ème} siècle + conclusion : retour vers le futur

MUSIQUE (5 séances)

Module proposé et animé par Anthony CHUDEAU

« Déclinaisons musicales autour du Quarante »

Jeudi 19 janvier : La symphonie n° 40 de Mozart

Jeudi 2 février : 40 à la noire ou l'histoire du métronome

Jeudi 16 mars : Ali baba et les 40 voleurs ou l'orientalisme dans la musique occidentale

Jeudi 11 mai : La musique en 40 tableaux

Jeudi 8 juin : La musique dans les années 40

Article 3

Dans le cadre de l'organisation des conférences de l'université populaire pour la saison 2023, l'intervention de l'organisme de formation Lagora, de janvier à juin 2023, pour un montant de 2 100 € concernant les conférences du parcours "Femmes en philosophie", est approuvée.

Article 4

Dans le cadre de l'organisation des conférences de l'université populaire pour la saison 2023, l'intervention de la Compagnie des Imposteurs, de janvier à juin 2023, pour un montant de 1 980 € concernant les conférences du parcours "Au boulot ! Le travail, c'est quoi au juste ?", est approuvée.

Article 5

Les droits d'inscription pour la session 2023 de l'Université Populaire sont instaurés ainsi qu'il suit :

- Tarif forfaitaire de 40 € pour 9 conférences au choix,
- Tarif forfaitaire de 7 € pour l'achat d'une conférence à l'unité.

Article 6

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention avec l'organisme de formation Lagora pour la tenue des 6 conférences du parcours "Femmes en philosophie" ainsi que tout avenant nécessaire.

Article 7

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention avec la Compagnie des Imposteurs pour la tenue des 6 conférences du parcours "Au boulot ! Le travail, c'est quoi au juste ?" ainsi que tout avenant nécessaire.

Article 8

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 9

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez